



## Conseil de sécurité

Cinquantième année

### 3541<sup>e</sup> séance

Mardi 30 mai 1995, à 12 h 30

New York

*Provisoire*


---

<i>Président :</i>	M. Mérimée . . . . .	(France)
<i>Membres :</i>	Allemagne . . . . .	M. Rudolph
	Argentine . . . . .	M. Cárdenas
	Botswana . . . . .	M. Legwaila
	Chine . . . . .	M. Wang Xuexian
	États-Unis d'Amérique . . . . .	Mme Albright
	Fédération de Russie . . . . .	M. Gatilov
	Honduras . . . . .	M. Martínez Blanco
	Indonésie . . . . .	M. Wisnumurti
	Italie . . . . .	M. Ferrarin
	Nigéria . . . . .	M. Uhomoibhi
	Oman . . . . .	M. Al-Khussaiby
	République tchèque . . . . .	M. Rovensky
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Sir David Hannay
	Rwanda . . . . .	M. Ubalijoro

## Ordre du jour

### La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement  
(S/1995/398)

*La séance est ouverte à 12 h 35.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Moyen-Orient**

#### **Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/1995/398)**

**Le Président** : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, document S/1995/398. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1995/430, qui contient le texte d'un projet de résolution établi lors des consultations antérieures du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution (S/1995/430) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objections, je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Argentine, Botswana, Chine, République tchèque, France, Allemagne, Honduras, Indonésie, Italie,

Nigéria, Oman, Fédération de Russie, Rwanda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

**Le Président** : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution a été adopté à l'unanimité en tant que résolution 996 (1995).

En ce qui concerne la résolution qui vient d'être adoptée sur le renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil de sécurité, la déclaration complémentaire suivante :

«Comme on le sait, il est dit au paragraphe 18 du rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/1995/398) que, bien que la situation dans le secteur Israël-Syrie soit calme, "il n'en reste pas moins que la situation au Moyen-Orient demeure potentiellement dangereuse et risque de le rester tant que l'on ne sera pas parvenu à un règlement global couvrant tous les aspects du problème du Moyen-Orient".

Cette déclaration du Secrétaire général reflète les vues du Conseil de sécurité.»

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/1995/29.

Le Conseil de sécurité est donc parvenu au terme du stade actuel de son examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

*La séance est levée à 12 h 40.*